

ENVIRONNEMENT

GÉRER LES GAZ

à effet de serre collectivement

Pour réduire les émissions de gaz à effet de serre des systèmes agricoles, la mise en œuvre de certains leviers nécessite d'associer l'ensemble des acteurs de l'amont et de l'aval. Cela se traduit par la mise en place de dispositifs collectifs, parfois novateurs.



Des démarches collectives peuvent permettre d'obtenir des résultats plus rapidement.

Plus facile d'obtenir seul des résultats sur le plan environnemental. Depuis les années 1990, les producteurs ont donc souhaité s'organiser pour répondre aux nouvelles attentes de la société en la matière. C'est dans ce contexte que les Chartes de production ARVALIS - Institut du végétal/IRTAC ont vu le jour. Elles concernent actuellement trois types de cultures : le maïs, les céréales à paille et les protéagineux. Aux enjeux antérieurs liés à la protection de l'environnement s'ajoute aujourd'hui une nouvelle demande : quantifier l'impact des pratiques agricoles sur l'environnement, notamment en ce qui concerne les gaz à effet de serre.

Trois indicateurs révélateurs

L'évaluation proposée par les Chartes est aujourd'hui basée sur trois indicateurs principaux : la balance globale azotée, l'Indice de fréquence de traitement (IFT), et les émissions de Gaz à effet de serre (Ges). Amenés à évoluer, ces indicateurs montrent notamment le poids des émissions de protoxyde d'azote (N_2O) dans les bilans et le rôle de la fertilisation azotée. Les producteurs engagés dans les Chartes mettent en place une trentaine de mesures afin d'accroître l'efficacité des apports d'azote et limiter les pertes. D'autres leviers pourront être intégrés dans la démarche, au fur et à mesure des avancées scientifiques.

« Il s'agit de valoriser les données recueillies dans le cadre des contrôles pour leur donner une seconde utilité, plus technique. »

Un tel projet est permis par les efforts de traçabilité des acteurs impliqués. Les données collectées permettent de s'approcher au plus près de la réalité des impacts des pratiques. Cependant, il n'est pas question de surcharger les uns et les autres avec de nouvelles demandes d'enregistrements. Il s'agit de valoriser les données recueillies dans le cadre des contrôles pour leur donner une seconde utilité, plus technique.



27 000 parcelles sont engagées dans la démarche de progrès colza biodiesel.

1

hectare de colza émet 2 663 kg eq CO₂, selon les données collectées dans le cadre de la démarche de progrès colza biodiesel.

© J.-Y. MAURAS, ARVALIS - Institut du végétal

Cinq ans de démarche de progrès en colza biodiesel

Autre initiative collective visant une réduction des gaz à effet de serre : la démarche de progrès pour le colza biodiesel, en marche depuis cinq ans. Elle vise à satisfaire l'objectif que s'est fixé la France d'utiliser d'ici 2020 10 % d'énergie issue de sources renouvelables (directive UE 2009/28/CE) dans les transports, notamment via les biocarburants comme le biodiesel. Or ce dernier doit justifier d'une réduction d'émissions de Ges d'au moins 35 % par rapport au gazole (50 % dès 2017) pour obtenir le titre d'énergie renouvelable. La filière oléagineuse a donc initié une démarche de progrès dès 2008. Elle promeut une amélioration continue des pratiques culturales, visant entre autres critères à réduire son bilan Ges, tout en conservant un haut niveau de productivité. Un effort particulier a été porté sur la production agricole, responsable de plus de la moitié des émissions de Ges totales. Cette démarche a d'abord été engagée sur le colza d'hiver puis sur le tournesol (figure 1). Plusieurs organismes stockeurs (OS) actionnaires de Fidi-coop et de Finégoce se sont engagés dans cette démarche.

62 OS engagés dans des plans d'action

En 2012, la démarche de progrès a impliqué 84 OS, dont 73 pour le colza d'hiver, 19 pour le tournesol et 8 associant les 2 cultures. Pour le colza d'hiver, les données collectées ont permis d'éta-

DÉMARCHE DE PROGRÈS DU BIODIESEL : un peu plus de 290 000 hectares

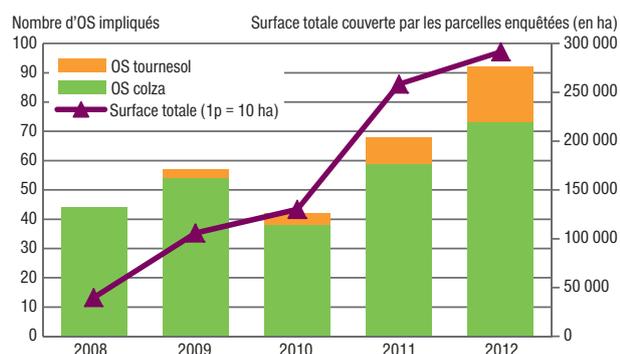


Figure 1 : En 2012, la Démarche de Progrès a couvert environ 274 000 ha en colza d'hiver et près de 18 000 ha en tournesol.

↑ Un club pour motiver les producteurs de colza

Voici deux ans, un groupe d'excellence dit « clubs 20 g » a été initié par certains organismes stockeurs (OS) et producteurs « pilotes ». Son objectif : identifier les leviers susceptibles de ramener les émissions de GES de la parcelle à moins de 20 g éq CO₂/MJ, soit une réduction de 30 % par rapport au niveau moyen actuel. En 2012, ce club comptait 15 OS sur sept bassins de production et a concerné 800 à 1 000 producteurs. Diester Industrie, Sofiprotéol, InVivo AgroSolutions, Finégoce et le CETIOM y sont associés.

blir un bilan Ges sur plus de 27 000 parcelles : en moyenne, 1 hectare de colza émet 2 663 kg éq CO₂. Les résultats obtenus ont confirmé le rôle prépondérant de la gestion de l'azote et du rendement en graines dans la variabilité des bilans de gaz à effet de serre.

Cette démarche est reconduite jusqu'à 2016 avec la mise en place de plans d'actions par 62 OS. Ils se sont ainsi engagés avec la mise en place de leviers permettant une évolution effective des pratiques culturales de leurs producteurs. Certains ont même souhaité aller plus loin, avec la mise en place d'un club d'excellence intitulé « club des 20 g » (*encadré ci-contre*). Les actions engagées ciblent notamment le raisonnement de la fertilisation azotée (usage d'outils d'aide à la décision, introduction de légumineuses...) mais aussi l'atteinte d'un meilleur rendement.

Stéphanie Delarbre-Weber -
s.weber@arvalisinstitutduvegetal.fr
ARVALIS - Institut du végétal
P. Simonin - simonin@cetiom.fr
Cécile Le Gall - legall@cetiom.fr
CETIOM

ANTOINE POUPART, INVIVO AGROSOLUTIONS

Créer l'essentiel de la valeur ajoutée environnementale à l'étape de production

Responsable du service agriculture durable et développement d'InVivo AgroSolutions, Antoine Poupart explique pourquoi et comment son entreprise en est venue à s'intéresser aux émissions de N₂O.

« Perspectives Agricoles : Pourquoi InVivo s'est-il intéressé à la thématique des émissions de N₂O ? »

Antoine Poupart : Nous nous y sommes intéressés depuis 2007 car la réduction des émissions de N₂O constitue le levier le plus intéressant pour améliorer l'empreinte carbone des productions végétales. Or celles-ci portent 40 à 90 % de l'empreinte carbone d'un produit agricole transformé. C'est donc à ce niveau que se concentrent les plus importants potentiels d'amélioration. C'est l'occasion de passer d'un paradigme où la valeur ajoutée d'un produit fini était basée sur sa transformation, à un nouveau paradigme où il s'agit de créer l'essentiel de la valeur ajoutée environnementale d'un produit à l'étape de production.

P.A. : Quelles ont été les actions entreprises ?

A.P. : Elles sont de deux ordres. Nous cherchons d'une part à valoriser les réductions d'émissions sur le marché des permis « carbone ». Nous avons notamment développé une méthodologie, référencée par l'ONU, permettant de valoriser les réductions d'émissions issues des légumineuses dans les rotations. Nous l'avons déployée auprès d'une vingtaine de coopératives de notre réseau. Ce programme a constitué une

première au niveau mondial en termes de valorisation des réductions d'émissions diffuses. Nous nous investissons d'autre part avec plusieurs partenaires (ex : Diester Industrie) dans des démarches de réduction de leur bilan Ges.

P.A. : Et qu'envisagez-vous dans un futur proche ?

A.P. : Nous cherchons des clients sur le marché de la compensation volontaire afin de déployer plus largement nos programmes « crédits carbone légumineuses ». Nous pensons aussi nouer de nouveaux partenariats dans les prochaines années avec des transformateurs et des distributeurs soucieux de l'empreinte carbone de leurs produits.

Antoine Poupart, responsable du service agriculture durable et développement d'InVivo.

© D.R.